

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2644

présenté par
Mme Cristol

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« de nature ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.